



**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
22 DECEMBRE 2016**

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le Président Guillaume PELTIER ouvre la séance par quelques propos liminaires :

- **Le Forum des entreprises de Sologne :** Devant le succès de l'évènement et son efficacité en terme de retour à l'emploi (180 solognots ont retrouvé emploi, apprentissage ou formation en 2015, 283 en 2016), la Région Centre Val de Loire a décidé de le labelliser. Un Forum des entreprises de la Vallée du Cher est déjà à l'étude pour le printemps 2018.
- **Application « Sologne des Etangs » :** Guillaume PELTIER l'a présentée aux élus régionaux et l'application devrait s'étendre à la Vallée du Cher dans un premier temps. Un partenariat est en discussion avec Alex VAGNER, fondateur de « 2000 emplois, 2000 sourires » pour l'agglomération Orléanaise.
- **Pôle de santé :** Un accord de la région a été obtenu pour l'acquisition d'un échographe, un rendez-vous avec l'ARS est prévu en février.
- **LGV :** L'ensemble des élus concernés par cette LGV est opposé au tracé ouest qui couperait la Sologne. Seule pour le moment l'exécutif de la Région Centre Val de Loire maintient cette position.
- **Filière chasse :** Suite à l'épisode de grippe aviaire qui a frappé la filière chasse toute entière, un collectif s'est monté avec une grande réactivité et est domicilié à Ecoparc. Il a permis, grâce à sa mobilisation, d'obtenir rapidement les dérogations nécessaires à la poursuite des activités liées à la chasse au petit gibier. Par ailleurs, l'accord de la Région a été donné pour le financement complet d'une étude sur l'usine de transformation et de valorisation du gibier en Sologne du Loir-et-Cher.
- **Tourisme :** Malgré les réticences de l'administration du Domaine de Chambord, le projet de « son et lumière » sur 2000 ans d'Histoire de France avance puisque Guillaume PELTIER, en lien avec Maurice LEROY, a obtenu l'accord de Philippe de VILLIERS pour l'accompagnement notamment technique des équipes du Puy du fou et de l'Elysée.

1. Participation de la Communauté de communes aux frais de fonctionnement de l'Office de Tourisme de Sologne,

L'office de Tourisme de Sologne, depuis l'adoption de ses nouveaux statuts en Assemblée générale Extraordinaire le 31 mars dernier, exerce ses compétences sur le territoire des 3 Communautés de communes de la Sologne des Etangs, de la Sologne des Rivières et de Cœur de Sologne. Pour assurer ses missions, l'Office est soutenu financièrement par les trois collectivités. Pour notre Communauté de communes, le soutien financier s'articule autour de deux modalités complémentaires :

- Une prise en charge directe du salaire et des charges (sociales et patronales) de Marine CHARRIER, agent territorial mise à disposition de l'Office de Tourisme
- Une subvention de participation aux charges générales de fonctionnement de l'association qui s'élève pour l'année 2016 de 5 660 euros.

Le bureau communautaire, réuni le 7 décembre, a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise le versement de 5 660 euros à l'Office de Tourisme de Sologne au titre des frais de fonctionnement de l'office. Les élus souhaitent par ailleurs que les agents de l'Office de Tourisme soient mis à disposition des maisons à thèmes à l'horizon janvier 2018.

2. Présentation du projet de construction d'un laboratoire d'essais balistiques et choix du Maître d'œuvre

4 entreprises implantées sur le site de l'ECOPARC Sologne Entreprises ont sollicité la Communauté de communes pour la mise en œuvre d'un laboratoire d'essais balistiques. Cette infrastructure consiste en la mise en œuvre d'une « ligne de tir » (espace clos, couvert et sécurisé) et de ses équipements connexes (caméra haute vitesse, capteurs...). Cette infrastructure aurait uniquement une vocation économique (tests de blindage / résistance, tests et réglages clients, démonstrations commerciales...). Le projet a été présenté et approuvé par Monsieur Le Sous-Préfet et les services de l'Etat en octobre dernier.

La Communauté de communes a lancé une consultation afin de recruter un Maître d'œuvre. Les résultats de la consultation sont les suivants :

- BET Gérard LEGRAND – 21 000 € HT
- Groupement BET ORLING et ETE 45 – 18 800 € HT

Le bureau communautaire, réuni le 7 décembre, a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le projet et autorise le Président à recruter le groupement BET ORLING- ETE 45 comme maître d'œuvre pour un montant de 18 800 € HT.

3. Convention d'occupation précaire – Bâtiment « Ex-Panodia » à Dhuizon

La Communauté de communes est propriétaire d'un bâtiment d'activité à Dhuizon. Ce bâtiment, inoccupé, isolé et en état de vétusté avancé, intéresse fortement l'entreprise Wild Trigger (Organisateur de parties d'air soft – Plus de 30 bâtiments gérés en France et en Europe). L'entreprise a sollicité la Communauté de communes pour une mise à disposition du bâtiment dans le cadre d'une convention d'occupation précaire avec un engagement de la société à :

- Assurer l'entretien courant du bâtiment,
- Sécuriser le site,
- Rémunérer la Communauté de communes à hauteur de 200 € / jour d'occupation.

Le bureau communautaire, réuni le 7 décembre, a donné un avis favorable.

Le Conseil communautaire autorise le Président à signer la convention d'occupation précaire avec l'entreprise Wild Trigger.

4. Transfert du budget de fonctionnement principal au budget annexe « Ecoparc-développement économique »

Il a été acté lors du dernier vote du budget de procéder à un transfert du budget principal de la Communauté de communes au budget Ecoparc qui comprendrait la part d'autofinancement du Forum ainsi que la part d'autofinancement des projets de construction menés sur Ecoparc.

- **En investissement, cela correspond à 242 447.18 euros.**

Imprimerie

	Dépenses	Recettes
	394 393,98 €	
Région		140 600,00 €
Région		19 100,00 €
Etat DETR		77 420,00 €
TOTAL	394 393,98 €	237 120,00 €
Autofinancement		157 273,98 €

Entrée Ecoparc

	Dépenses	Recettes
	170 373,20 €	
Région		85 200,00 €
TOTAL	170 373,20 €	85 200,00 €
Autofinancement		85 173,20 €

- En fonctionnement, cela correspond à **51 554.47 euros**.

- Forum 2^{ème} édition

	Dépenses	Recettes
	158 897,46 €	
Région		5 000,00 €
Participation Com Com		15 000,00 €
Stand + soirée + sponsor		34 110,00 €
LEADER		97 410,42 €
TOTAL	158 897,46 €	151 520,42 €
Autofinancement		7 377,04 €

Forum 1^{ère} édition

	Dépenses	Recettes
	113 472,29 €	
Participation Com Com		13 039,04 €
Stand + soirée + sponsor		11 800,00 €
LEADER		44 455,82 €
TOTAL	113 472,29 €	69 294,86 €
Autofinancement		44 177,43 €

Le Conseil communautaire valide ce principe et approuve les décisions modificatives suivantes.

- **Budget principal Communauté de communes – Subvention d’investissement budget annexe Ecoparc**

Pour réaliser le transfert en investissement, le Conseil communautaire approuve la décision modificative suivante :

Compte 2313 – Constructions	- 242 447.18 Euros
Compte 204163 – Etablissements et services rattachés	+ 242 447.18 euros

- **Budget principal Communauté de communes - – Subvention de fonctionnement budget annexe Ecoparc**

Pour réaliser le transfert en fonctionnement, le Conseil communautaire approuve la décision modificative suivante :

Compte 615221 – Entretien et réparation bâtiments publics	- 20 000 euros
Compte 65737 – Autres établissements publics locaux	- 11 554.47 euros
Compte 6574 – Subvention de fonctionnements aux associations	- 20 000 euros
Compte 67441 - Subventions aux budgets annexes	+ 51 554.47 euros

5. Présentation de l’esquisse du cabinet dentaire et autorisation du Président à déposer le permis de construire,

Le cabinet OGLO, retenu lors du dernier conseil communautaire, a présenté les esquisses du bâtiment à l’issue de deux réunions de travail et en présence de notre dentiste Madame Trentesaux. Le permis de construire sera en mesure d’être déposé mi-janvier. Monsieur Philippe AGULHON, vice-président en charge des projets liés à la santé et à la mutualisation, fait un point sur l’avancée du projet et tient à remercier Alain DELARBRE pour son investissement et son expertise dans ce dossier.

Le Conseil communautaire autorise le Président à déposer le PC du cabinet dentaire.

6. Décision modificative sur le budget SPANC,

Le nombre de diagnostic réalisé par notre prestataire JLR Diagnostic ayant beaucoup augmenté, le Conseil communautaire approuve la décision modificative suivante afin de pouvoir honorer les paiements jusqu’à la fin de l’exercice 2016 :

Budget annexe - SPANC

Comptes	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Compte 617 – Etudes et recherches			-300 €	
Compte 6261 – Frais postaux			-400 €	
Compte 6218 – Prestataire			700 €	

7. Décision modificative sur le budget principal

Suite à une erreur d’imputation de l’assurance du personnel, le Conseil communautaire approuve la décision modificative suivante :

Compte 615221 – Entretien et réparation bâtiments publics	:	- 7 500 euros
Compte 6453 – Cotisations aux caisses de retraite	:	+ 7 500 euros

8. Délégué suppléant SMO Loir-et-Cher Numérique

Thierry TOUTAIN ayant démissionné de son poste de suppléant au SMO Loir-et-Cher, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau suppléant. Evelyne FOUCHER se propose et est désignée à l'unanimité du Conseil communautaire.

9. Questions diverses

- Maisons à thème : Avenir de la Maison du Cerf suite au comité de pilotage du 5/12 et au bureau communautaire du 7/12. Il est décidé que la somme allouée cette année à la maison du cerf sera également allouée à la Maison des Étangs, en attendant de trouver une solution plus pérenne, au plus tard en janvier 2018.
- Monsieur AGULHON souhaiterait dans le cadre des projets de mutualisation davantage de réactivité des référents désignés par commune pour avancer avec efficacité, dans l'intérêt de tous.
- Monsieur FASSOT souhaite informer le conseil communautaire de l'inertie des services du conseil départemental sur la question du projet de l'ancienne maison de retraite de la Marolle. Le Président Guillaume PELTIER a d'ores-et-déjà alerté Nicolas PERRUCHOT et Gilles CLEMENT pour obtenir des réponses rapides.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.